

Centre intersectoriel en santé durable

Procès-verbal

Assemblée générale des membres de 2019

Saguenay, le 21 janvier 2019

Lieu : local H1-1110, Pavillon Alphonse-Desjardins, UQAC

Date : 21 janvier 2019

Heure : 9h

Sont présents :

Aminabadi, Reza Jafari
Arnaud, Vincent
Bizot, Dominic
Bouchard, Kevin
Brault, Marie-Christine
Chevrette, Tommy
Chouinard, Maud-Christine
Da Silva, Rubens
Dion, Jacinthe
Gaboury, Sébastien

Girard, Simon
Lalande, Daniel
Laprise, Catherine
Lavallière, Martin
Maltais, Danielle
Mcheick, Hamid
Momen, Gelarek
Paquette, Linda
Roberge, Véronique
Vézina, Hélène

Sont absents :

Allaire, Stéphanbe
Beaulieu, Louis-David
Blackburn, Patricia
Bordeleau, Claude
Bouchard, Julie
Bouchard, Bruno
Côté, Karine
Douesnard, Jacinthe
Duchesne, Élise
Dufresne, Sébastien
Farinas, Marie-Isabelle
Gauthier, Diane

Legault, Jean
Ngomo, Suzy
Parent, Anne-Martine
Pichette, André
Plouffe, Jacques
Ribeiro, Fernanda
Richer, Louis
Riffon, Olivier
Ripoll, Lionel
Simard, Sébastien
Tremblay, Sabrina

1. Ouverture de la séance

La présidente de l'assemblée, Catherine Laprise, déclare l'ouverture de la séance à 9h05. Sébastien Leblanc-Proulx fait fonction de secrétaire.

2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour

La lecture de l'ordre du jour figurant dans l'avis de convocation est récitée par la présidente. Elle souhaite ajouter à la section un segment à propos de la réorganisation administrative du vice rectorat. L'ordre du jour est appuyé par Marie-Christine Brault et Danielle Maltais ; l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Présentation et adoption des règles d'ordre

Sébastien Leblanc-Proulx explique qu'il serait à propos d'utiliser le code Morin lors de nos assemblées. Il fait la proposition suivante :

« Considérant la nécessité d'avoir une assemblée des membres où toutes les personnes invitées puissent avoir un droit de parole, se traiter avec respect et débattre des questions à l'ordre du jour de manière démocratique, je propose, Sébastien Leblanc-Proulx, d'adopter les règles d'ordre issues du livre de Victor Morin, Procédure des assemblées délibérantes [éditions Beauchemin, 1994, p.34] pour cette assemblée et les suivantes ».

Linda Paquette souhaite amender cette proposition puisque les règles d'ordres, telles que décrites, proposent de tenir les votes à main levée. Elle demande que les votes soient secrets, en tout temps. Elle explique que certains comités à l'université utilisent cette technique, appuyée par des études en psychologie, afin d'améliorer la prise de position des individus.

Sébastien Gaboury mentionne qu'il est à propos d'améliorer l'accessibilité au vote secret, mais que de le mettre systématique alourdira nos assemblées.

Catherine Laprise croit que nous aurons peu recours aux votes lors des assemblées, ainsi, elle est favorable à cette idée.

La proposition de Sébastien Leblanc-Proulx, appuyé par Jacinthe Dion, amendée par Linda Paquette et appuyée par Hamid Mcheick, est adoptée à l'unanimité.

4. Présentation et adoption des modifications aux statuts et règlements

La présidente de l'assemblée fait part des propositions de modifications aux statuts et règlements. En premier lieu elle demande le point de vue de l'assemblée sur le fait d'ajouter un statut pour les

professionnels et techniciens de recherche du centre. Ce statut viserait les employés travaillant dans différents secteurs de recherche dirigés par des membres.

Elle explique que selon elle, il n’y aurait pas grand intérêt à ajouter un statut puisque les professionnels et techniciens de recherche n’auraient rien à soutirer du centre. Aucune personne dans l’assemblée n’émet d’opinion. La présidente conclut que l’assemblée ne voit pas l’intérêt d’ajouter un statut pour les professionnels et techniciens de recherche.

Le document « Résumé des principales propositions de modifications aux statuts et règlement du CISD » est affiché à l’écran. La présidente fait la lecture de chaque point et invite les participants à poser des questions, à commenter le contenu et à émettre des propositions d’amendement s’il y a lieu.

a. Première proposition à la section 4.1

Version du 16 octobre

Peut être membre régulier du CISD, tout professeur de l’Université du Québec à Chicoutimi. [...]

Nouvelle proposition

Peut être membre régulier du CISD, tout professeur d’université dont les travaux de recherche sont liés à la population de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord ou de Charlevoix. [...]

Danielle Maltais indique que la proposition limite les professeurs de l’UQAC à adhérer au centre. Il ne devrait avoir aucune contrainte de sujet de recherche imposé à ceux-ci. Cette contrainte pourrait toutefois être appliquée aux professeurs en dehors de l’UQAC.

Marie-Christine Brault propose d’utiliser le terme chercheur plutôt que professeur pour les personnes en dehors de l’UQAC afin d’être davantage inclusif.

Proposition d’amendement par Danielle Maltais et Marie-Christine Brault.

Peut être membre régulier du CISD, tout professeur de l’UQAC ou chercheur dont les travaux de recherche sont liés à la population de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord ou de Charlevoix. [...]

b. Deuxième proposition à la section 4.1¹

Danielle Maltais indique qu’aucune proposition n’a été soumise concernant le nombre et le type de publications que les membres réguliers sont imposés. Catherine Laprise explique qu’en effet aucune proposition n’a été faite en ce sens. Elle consent que ce point ne fait pas l’unanimité. Certains le trouvent trop contraignant et d’autres pas assez. La manière dont la décision a été prise a été de couper la poire en

¹ Cette proposition d’amendement n’était pas dans la proposition d’origine et n’était donc pas indiqué dans le document « Résumé des principales propositions de modifications aux statuts et règlements du CISD ».

deux en allégeant ce que le FRQS demande. Le FRQS demande un article par année tandis que le CISD en demande un aux trois ans.

Version du 16 octobre

[...] avoir au moins une publication par année au cours des trois [3] dernières années dans des périodiques de calibre international et doté d'un comité de pairs et/ou des actes de colloque internationaux.*

L'assemblée découvre que le document contient une erreur, car il est exigé d'avoir une publication par année sur trois ans au lieu d'une seule dans un cycle de trois ans, comme venait de l'expliquer Catherine Laprise. Danielle Maltais juge que les dispositions actuelles sont élitistes. Il ne devrait pas être exigé de publier dans des périodiques de calibre international.

Proposition d'amendement par Danielle Maltais

[...] avoir au moins une publication par année au cours des trois [3] dernières années dans des périodiques doté d'un comité de pairs et/ou des actes de colloque.*

Cette proposition d'amendement déclenche un débat sur la question. Jacinthe Dion demande ce que veut dire « calibre international ». Rubens A. Da Silva répond qu'il s'agit de revues indexées dans des moteurs de recherche. Catherine Laprise est du même avis. Hélène Vézina mentionne que l'indexation dans les moteurs de recherche est discutable et ne témoigne pas de la pertinence d'une publication.

Linda Paquette mentionne que cette question est très importante, car elle divise le centre. Selon elle, ce problème doit être réglé rapidement et possiblement avec un vote. Catherine Laprise est d'accord sur le fait que ce problème doit être réglé rapidement, car les statuts et règlements du centre doivent être remis à la direction de l'UQAC incessamment.

Simon Girard demande à la directrice les différences entre un membre régulier et membre associé. Catherine répond qu'un membre est associé s'il ne répond pas aux critères d'un régulier ou si seulement 20 % de ses travaux sont liés à la santé durable. Linda Paquette ajoute que les associés n'ont pas le même accès au financement interne. Pour être chercheur principal dans une demande de financement interne, il faut être un membre régulier. Catherine Laprise termine en mentionnant que seuls les membres réguliers peuvent avoir un dégageant.

Sébastien Gaboury ne perçoit pas d'injustice entre les réguliers et les associés. Si une personne n'a pas les critères requis pour être réguliers, elle n'a qu'à collaborer avec un membre régulier afin de bâtir des projets collectivement.

Catherine Laprise n'est pas du même avis, car la culture liée au rendement scientifique n'est pas la même dans tous les domaines. En génétique, tout est calculé : nombre d'étudiants gradués, nombre de publications, nombre de conférences, etc., tandis que dans d'autres domaines, le rendement est davantage qualitatif. Il faut ainsi prendre en considération ce facteur si l'on identifie le centre comme étant intersectoriel. Toutefois, elle ajoute que ces critères doivent rester semblables aux différents groupes de recherche à l'intérieur du réseau UQ. De plus, les membres réguliers sont la carte de visite du centre. Il faut que ces personnes aient atteint un certain niveau, peu importe leur discipline. Enfin, Catherine Laprise

explique qu'elle ne peut prendre de décision sur cet amendement étant donné son rôle, mais qu'elle laisse le soin à l'assemblée de statuer sur la question. Si l'assemblée souhaite accepter la proposition de Danielle Maltais, cela lui convient pleinement.

Sébastien Gaboury, Jacinthe Dion et Vincent Arnaud se questionnent sur les conditions du FRQ lors d'une évaluation. Catherine explique que le CISD ne sera jamais évalué par le FRQ. C'est le CRISUQ qui est sujet à ce type d'évaluation.

Vincent Arnaud demande s'il est possible d'ajouter à la proposition l'expression « open access ». Il est jugé par la directrice qu'il ne s'agit pas de la question à l'étude et qu'il faudra faire un autre amendement par après.

Dominic Bizot suggère, afin d'être le plus inclusif possible, de sous-amender l'amendement de Danielle Maltais afin de remplacer « publication » par « contribution » et « comité de pairs » par « arbitrage », puis enlever les actes de colloque puisqu'ils seraient inclus dans « contribution ».

Proposition de sous-amendement par Dominic Bizot

*[...] avoir au moins une contribution avec arbitrage au cours des trois [3] dernières années**

Catherine Laprise est favorable à cette proposition, car elle permet d'être interprétée convenablement selon tous les domaines de recherche. Elle est courte, simple et inclusive.

Sébastien Gaboury est également favorable à la proposition de Dominic et souligne que cela ne change rien à sa situation actuelle comme chercheur du centre.

Jacinthe Dion veut savoir ce qui est inclus dans « contribution ». L'assemblée répond qu'il peut s'agir d'un article, d'un chapitre de livre, un acte de colloque, etc.

La présidente demande si quelqu'un veut proposer le vote. Personne ne le propose. L'amendement de Danielle Maltais, sous-amendé par Dominic Bizot et appuyé par Hélène Vézina, est adopté à l'unanimité.

c. Troisième proposition à la section 4.1

Version du 16 octobre

Les membres réguliers ont le droit de vote et ont accès à toutes les activités. [...]

Nouvelle proposition

Les membres réguliers ont le droit de vote et ont accès à toutes les activités. Cependant, seuls les professeurs à l'UQAC peuvent bénéficier des bourses et programmes de subvention offerts par le Centre à titre de chercheur principal.

d. Proposition à la section 4.2

Version du 16 octobre

Tous les membres associés sont des membres non-votants du centre [...]

Nouvelle proposition

Tous les membres associés ont le droit de vote en assemblée [...]

e. Proposition à la section 4.7

Version du 16 octobre

Membre patient ou usager partenaire

Nouvelle proposition

Membre citoyen

f. Proposition à la section 6.1

Version du 16 octobre

À la fin de son mandat, la nomination au poste [de directeur du Centre] s'effectue par élection par le Comité scientifique du Centre.

Nouvelle proposition

À la fin de son mandat, la nomination au poste [de directeur du Centre] s'effectue par élection lors de l'assemblée des membres et entérinée par le Comité scientifique du Centre.

Danielle Maltais souligne qu'il existe des règles strictes à l'UQAC concernant la nomination de personnes à des postes de direction. Le CISD devrait faire de même.

Proposition d'amendement par Danielle Maltais et Catherine Laprise

À la fin de son mandat, la nomination au poste [de directeur du Centre] s'effectue par élection selon les règles en vigueur à l'UQAC.

g. Proposition à la section 6.3

La présidente explique que cette proposition vise à planifier les réunions à des moments propices plutôt que de les tenir mécaniquement aux trois mois.

Version du 16 octobre

Ce Bureau de direction tient minimalement aux trois mois une réunion sous la présidence du directeur du Centre [...]. Il suggère au comité de concertation les moyens et mesures qui lui semblent les plus propices au bon déroulement des programmes de recherche de ses membres et à la réalisation des objectifs du centre.

Nouvelle proposition

Ce comité de direction tient minimalement trois [3] réunions par année sous la présidence du directeur du Centre [...].

h. Proposition à la section 6.5

Nouvelle proposition

Le Comité stratégique

Le Comité stratégique a pour mission d'étudier la stratégie de développement du Centre. Il propose des orientations au Comité de direction en matière de financement, de partenariats et de croissance. Il est composé au minimum de trois [3] membres désignés par le Comité de direction.

Le Comité stratégique est composé des membres suivants :

- *Le directeur du Centre intersectoriel en santé durable qui le préside d'office ;*
- *Le vice-recteur aux partenariats et secrétaire général de l'UQAC ;*
- *Le directeur de la planification et du développement stratégique.*
- *Toute personne jugée pertinente par le Comité de Direction et approuvée par le directeur du Centre.*

Sous la présidence du directeur, le Comité stratégique se réunit au moins trois [3] fois par année aux moments et lieux déterminés par ce dernier. Le Comité stratégique doit rendre compte de ses travaux au Comité de direction.

Danielle Maltais n'aime pas le mot « étudier » dans la première phrase. Elle suggère de le remplacer par « contribuer à la réflexion »

Proposition d'amendement par Danielle Maltais

Le Comité stratégique a pour mission de contribuer à la réflexion quant aux stratégies de développement du Centre. [...]

a. Proposition à la section 10

Nouvelle proposition

QUORUM DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES

Le quorum des assemblées générales annuelles est atteint avec la majorité des directeurs d'axes et des membres réguliers. Ces personnes peuvent se faire représenter par un autre membre s'ils le confirment au préalable par écrit au directeur du Centre. Un représentant n'a qu'un seul droit de vote et ne peut représenter qu'une seule personne.

Danielle Maltais mentionne qu'il est difficile de rejoindre un grand nombre de personnes lors des assemblées générales. Elle croit qu'il peut être pertinent de garder une majorité pour les directeurs d'axes, mais que pour le reste, il faudrait revoir à la baisse l'effectif exigé afin d'atteindre le quorum.

Catherine Laprise propose de fixer le quorum à 15 personnes afin de ne pas trop donner de poids aux directeurs d'axes, puisque le but des assemblées générales est de servir de pont entre les membres et la direction du centre.

Dominic Bizot est d'accord avec la proposition de Catherine, mais propose d'utiliser une proportion au lieu d'un nombre, puisque cela aurait l'avantage de rester proportionnel au nombre de chercheurs dans le centre au fil du temps. Il suggère de fixer le quorum au tiers des membres votants, ce qui est actuellement l'équivalent des 15 personnes initialement proposées.

Linda Paquette trouve problématique la deuxième section de la proposition par rapport à la représentation d'un membre absent.

Sébastien Leblanc-Proulx explique que l'intention derrière cette idée était d'éviter un manquement au quorum dans le cas qu'un directeur d'axe était absent. Maintenant que les directeurs d'axes ne sont plus mis à l'avant-scène afin d'obtenir le quorum, il devient caduc de garder cette section.

Danielle Maltais se demande si les votes peuvent se faire en dehors des assemblées générales, par voie électronique. Catherine Laprise affirme qu'il serait cohérent qu'une personne puisse voter électroniquement en dehors de l'assemblée si cette personne ne peut être présente.

Sébastien Gaboury propose d'enlever la dernière section de la proposition et de la remplacer en spécifiant qu'un membre absent peut voter sur des sujets s'il a spécifié au préalable sa réponse électroniquement au directeur du centre.

Proposition d'amendement par Danielle Maltais, Catherine Laprise, Dominic Bizot et Sébastien Gaboury

QUORUM DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES

Le quorum des assemblées générales annuelles est atteint avec le tiers des membres votants. Un membre absent peut voter sur des sujets tenus lors de l'assemblée s'il a envoyé son vote préalablement par voie électronique au directeur du Centre.

i. Proposition à la section 11

Version du 16 octobre

APPROBATION ET MODIFICATIONS DES STATUTS

Ces statuts ont été approuvés par l'ensemble des membres réguliers en septembre 2018. Des amendements à ces statuts peuvent être apportés en tout temps par l'assemblée générale annuelle du centre.

Une copie des statuts est remise aux autorités universitaires concernées : départements concernés, comité-conseil de la recherche, décanat de la recherche et de la création.

Nouvelle proposition

MODIFICATIONS DES STATUTS

Les statuts et règlements du CISD ne peuvent être abrogés, modifiés ou augmentés qu'en assemblée générale annuelle, en assemblée régulière ou spéciale des membres convoqués à cet effet, pourvu qu'un avis d'au moins trois [3] jours ait été adressé par écrit à chacun d'eux, donnant la teneur de la modification projetée, et que l'assemblée l'ait approuvée par une majorité de vote.

Une copie des statuts et règlements est remise aux autorités universitaires concernées : départements concernés, comité-conseil de la recherche, décanat de la recherche et de la création.

Danielle Maltais et Catherine Laprise proposent d'ajouter à la proposition « par voie de sondage électronique ». Danielle Maltais se questionne ensuite le nombre de vote requis pour modifier des statuts et règlements. Selon Sébastien Leblanc-Proulx, il est de coutume d'exiger les deux tiers des votes lorsque nous désirons modifier les statuts et règlements d'une organisation. Catherine Laprise est favorable à cette idée et la propose.

Proposition d'amendement par Danielle Maltais et Catherine Laprise

MODIFICATIONS DES STATUTS

Les statuts et règlements du CISD ne peuvent être abrogés, modifiés ou augmentés qu'en assemblée générale annuelle, régulière et spéciale des membres, ou par voie de sondage électronique, pourvu qu'un avis d'au moins trois [3] jours ait été adressé par écrit à chacun d'eux, donnant la teneur de la modification projetée, et que l'assemblée l'ait approuvée par les deux tiers des membres votants.

Une copie des statuts et règlements est remise aux autorités universitaires concernées : départements concernés, comité-conseil de la recherche, décanat de la recherche et de la création.

La proposition initiale de modification aux statuts et règlements du CISD ainsi que les nouvelles propositions, amendements et sous-amendements qui en ont découlé sont appuyés par Simon Girard et adoptés à l'unanimité.

5. Présentation et adoption de la description de tâches de l'agent de liaison

La présidente souligne que la proposition de description de tâches de l'agent de liaison est calquée sur la définition actuelle de l'université, mais avec quelques modifications afin de mieux représenter la réalité des tâches à faire.

Sébastien Leblanc-Proulx fait la lecture de la description de tâches :

« PROPOSITION DES TÂCHES ET RESPONSABILITÉS DE L'AGENT DE LIAISON SELON L'ESPRIT DE LA CONVENTION COLLECTIVE DU SPP UQAC ET DES BESOINS DU CISD

DESCRIPTION DU CORPS D'EMPLOI

I. TITRE :

Agent de liaison (échelle 3) pour le Centre intersectoriel en santé durable

II. SOMMAIRE DU CORPS D'EMPLOI (nature)

L'emploi d'agent de liaison au CISD est un emploi de professionnel qui comporte plus spécifiquement la liaison, et ce pour toute la durée de son mandat entre l'Université, les membres du Centre, les organisations externes et la population. Il identifie les besoins et intervient auprès de la clientèle actuelle et potentielle.

III. TÂCHES ET RESPONSABILITÉS PRINCIPALES (attributions caractéristiques)

1. L'agent de liaison effectue toute recherche ou analyse visant à identifier plus précisément les besoins des membres du Centre. Il établit et maintient des relations avec les organismes et les personnes susceptibles d'utiliser les services du Centre.

2. Il renseigne les autorités du CISD et de l'Université sur les besoins des membres et se tient au fait des orientations prises par les constituantes.

3. Il peut superviser du personnel de soutien et des comités, répartir le travail et en vérifier l'exécution.

4. Il planifie, organise et assiste aux activités, réunions et assemblées du Centre. Il est responsable du suivi (procès-verbaux, actions à prendre, etc.) et agit lorsque nécessaire à titre de facilitateur lors des événements (animation, coordination, etc.).

5. Il est responsable des plateformes de communication (site Web, médias sociaux, infolettres) et du transfert d'information entre les membres, les comités, la direction et les organismes externes.

6. Il tient à jour la base de données informationnelle des membres et la documentation du Centre (statuts et règlements, procédures, documents administratifs, matériel promotionnel, etc.)

7. La liste ci-dessus comprend les tâches et responsabilités du corps d'emploi. Il ne s'agit pas d'une liste complète et détaillée des tâches et responsabilités susceptibles d'être effectuées par les professionnels dans le cadre de ce corps d'emploi ».

Hélène Vézina et Maud-Christine Chouinard se questionnent sur la définition de « constituantes » au point 2. Ils suggèrent de modifier ce terme afin de le clarifier.

Sébastien Gaboury et Catherine Laprise font la proposition d'amendement suivante :

2. Il renseigne les autorités du CISD et de l'Université sur les besoins des membres et se tient au fait des orientations prises par les constituantes internes (ex. comités, axes de recherches) et externes (partenaires, organisations, etc.).

La présidente demande à l'assemblée si elle a d'autres commentaires. Personne ne se manifeste. Ainsi, Sébastien Leblanc-Proulx fait la proposition suivante :

« Suite à la demande faite à la direction du CISD de définir les tâches de l'agent de liaison du Centre et considérant ...

- ... qu'il existe déjà une définition de tâches pour les agents de liaison à L'UQAC ;*
- ... que celle-ci peut être modifiée afin de mieux représenter le travail présentement exécuté par l'agent de liaison ;*
- ... que cette description doit toutefois impérativement respecter l'esprit et la forme de la convention collective du SPP UQAC ;*

Je propose, Sébastien Leblanc-Proulx, d'adopter les tâches et responsabilités de l'agent de liaison selon l'esprit de la convention collective du SPP UQAC et des besoins du CISD tel qu'affiché dans le document portant le même nom qui vous a été transmis et avec les modifications apportées par l'assemblée ».

La proposition est appuyée par Sébastien Gaboury et Martin Lavallière, puis adoptée à l'unanimité.

6. Point d'information sur les finances du Centre

La présidente indique que nous avons présentement 20 000 \$ dans notre compte. Ce montant est récurrent annuellement, comme tous les centres de recherche à l'UQAC. De plus, la rectrice Nicole Bouchard a accordé au CISD un financement supplémentaire de 60 000\$ pour les trois prochaines années. Nous pouvons répartir ce montant comme nous le désirons. Par exemple, se doter de 20 000\$ par an sur trois ans ou le prendre d'un seul coût. Nous sommes également libres sur la manière dont nous pouvons dépenser cet argent. Catherine Laprise indique que des discussions préalables ont eu lieu sur comment utiliser cet avoir. Il a été question d'octroyer des bourses, de financer des projets pilotes pour certains chercheurs, de financer une journée scientifique et de donner un prix à la meilleure présentation de nos étudiants. Il y a donc de nombreux modèles possibles. La présidente souhaite obtenir une proposition par le comité de direction et d'ensuite la proposer à l'assemblée.

En plus des exemples mentionnés précédemment, Catherine Laprise a une idée sur comment une partie de l'argent pourrait être utilisée. Étant donné que le plan stratégique institutionnel a été publié et qu'il y en aura également un pour la recherche, elle croit que nous avons intérêt à être le plus rassembleurs possible dans nos actions. Ainsi, le Centre aurait une signature autant à l'interne qu'à l'externe.

Une possibilité pourrait être de constituer un projet d'envergure regroupant le plus grand nombre de chercheurs possibles. Ce projet pourrait s'étaler sur trois ans et permettrait d'illustrer aux partenaires potentiels la portée et la matérialisation des projets. Cela permettrait également d'orienter nos actions collectives et nos investissements afin d'optimiser l'impact de nos travaux. Deux exemples sont évoqués, la légalisation du cannabis et la santé génétique.

Catherine Laprise souhaite que l'on dépose tout l'argent disponible du Centre cette année afin de commencer un projet de cette sorte. Il faudrait trouver un sujet rassembleur, à caractère régional et/ou sociétal. L'assemblée pourrait ensuite voter sur cette proposition. Elle est consciente que nous ne pourrions pas collaborer avec l'entièreté des chercheurs du centre, mais que tout de même, plusieurs sujets de recherche réunissent les chercheurs du Centre. Il est d'ailleurs possible de le constater avec la visualisation des collaborations effectuée après l'activité de la journée de travail du 4 décembre. Ce projet n'empêchera pas la croissance et l'importance des différents axes de recherche, ni des travaux de recherche personnels. Enfin, il est ajouté que le salaire de l'agent de liaison est également payé par l'université pendant deux ans, et qu'il n'interfère pas avec le budget actuel du Centre. Catherine Laprise demande à l'assemblée si elle a des questions ou commentaires.

Linda Paquette demande si la possibilité de faire un autre concours a été envisagée, car elle se demande s'il est possible pour les membres d'adhérer à cette idée étant donné leurs agendas respectifs très serrés.

Sébastien Gaboury trouve que l'idée d'un projet rassembleur est très bonne. Il se demande toutefois comment nous pourrions planifier et coordonner un projet de cette ampleur sur le long terme, car cela monopolisera beaucoup de personnes. De plus, au bout de trois ans, le centre devra remettre un bilan à la direction. Il faudra s'assurer que les objectifs du Centre soient en phase avec les objectifs de l'UQAC.

Catherine Laprise répond qu'elle souhaite que les membres fassent des propositions de projets et qu'ensemble nous décidions dans quelle direction aller. Ensuite, elle désire que le Centre se fixe des objectifs annuels et de s'adapter en conséquence. Il serait également possible d'obtenir du financement avec d'autres partenaires, comme aux instituts de recherche en santé du Canada.

Kevin Bouchard trouve qu'il s'agit d'une idée ambitieuse, difficile et excellente. Il serait facile de faire fonctionner le Centre avec des petits projets à gauche et à droite, mais d'avoir un projet rassembleur permettra de réaliser un grand coup. Il ne serait pas nécessaire que tous les chercheurs participent au projet. Ceux qui voient un intérêt par rapport à leurs recherches pourraient se joindre, mais personne ne serait contraint à participer.

Tommy Chevette trouve qu'il s'agit d'une bonne idée unificatrice. Cela va générer quelque chose de plus grand que chacun des membres isolément.

Catherine explique que ce projet pourrait être l'essentiel de la tâche de l'agent de liaison dans la prochaine année.

Jacinthe Dion pense au long terme, c'est-à-dire après les trois premières années. Elle fait référence à la chaire VISAJ, où cette période s'est déroulée très rapidement. Elle propose d'utiliser des données de recherche déjà existantes afin de raccourcir le délai nécessaire pour publier au bout de trois ans.

Catherine Laprise souligne que les recherches régulières des membres ne seraient pas compromises par ce projet. Ainsi, il ne devrait pas avoir de retard dans le dépôt de publications par le Centre. Elle explique également que le projet pourrait aussi être le développement d'outils de sensibilisation et de prévention dans les écoles ou les CHSLD. Cela permettrait d'être sur le terrain et de

prouver aux instances régionales notre importance et notre pertinence. Bref, il est possible d'aller dans plusieurs directions.

Rubens témoigne qu'il a débuté sa carrière de chercheur avec un projet d'envergure. Une vingtaine de chercheurs à son université ont collectivement mis l'épaule à la roue et, bien que le tout fut difficile à coordonner, il en est résulté plusieurs articles scientifiques qui ont permis de faire rayonner le groupe de chercheurs. Encore aujourd'hui, près de 10 ans plus tard, des publications liées à ce projet ont lieu. Bref, il croit que d'avoir un projet de cette sorte est une bonne idée pour le Centre.

Linda Paquette demande quelle est la méthode envisagée pour déterminer le sujet du projet et aimerait que l'argent soit distribué en subventions aux chercheurs P.I. afin de bonifier le CV de ces personnes.

Catherine Laprise répond qu'il n'y a pas de méthode envisagée puisque l'idée est encore naissante. Puis, elle est entièrement d'accord avec la proposition de Linda Paquette afin que l'argent soit distribué sous forme de subventions aux chercheurs.

Vincent Arnaud souligne que l'on pourrait se présenter à des événements publics afin de sensibiliser la population face à certains enjeux de santé. Faire des conférences publiques, assister à des journées portes ouvertes de l'UQAC, créer des activités scientifiques pour les jeunes au primaire et au secondaire, etc.

Catherine trouve qu'il s'agit d'une bonne idée, mais que cela demanderait beaucoup de temps. Elle avait aussi pensé à faire des cafés scientifiques. Enfin, le comité étudiant pourrait participer à ce genre d'activités sur le terrain.

Hélène Vézina trouve pertinent d'avoir un projet rassembleur. Toutefois, elle se demande s'il s'agit du meilleur emploi du temps pour l'agent de liaison. Elle aime l'idée de Catherine d'aller vers la sensibilisation et la prévention comme sujet. Cela serait intéressant puisque normalement les chercheurs en santé doivent dans les demandes de subvention écrire à ce propos, ce qui fait que plusieurs ont déjà du matériel. De plus, ce sujet permettrait de se rapprocher de la population. Nous pourrions ainsi gagner en reconnaissance.

Danielle Maltais croit qu'il faudrait se renseigner afin de déterminer quels sont les grands enjeux régionaux et ainsi déterminer l'angle de notre projet.

Catherine Laprise mentionne qu'elle s'est déjà renseignée sur le sujet. Il y a le vieillissement de la population, le décrochage scolaire, la migration des jeunes, l'utilisation d'alcool et de drogue chez les jeunes et les maladies génétiques.

Sébastien Gaboury se demande si le projet serait en deux volets : un sur la sensibilisation et un autre sur la recherche. Développer des trousseaux serait selon lui davantage une forme de publicité pour le Centre. Il faudrait tout de même que la recherche reste la priorité.

Linda indique le projet devra être intersectoriel. Il faut quelque chose d'utilisable pour tous les axes de recherche et qui puissent s'inscrire dans le continuum du Centre. Par exemple, avoir quelque chose de spécifique comme de faire une trousse, cela réduirait les possibilités de collaborations pour plusieurs. Par

exemple, elle s’imagine mal comment Sébastien Gaboury pourrait s’intégrer dans un tel projet. Il faudra continuer à réfléchir afin de trouver la bonne solution.

Catherine souhaite en effet continuer la réflexion et invite les gens à faire part de leurs commentaires en communiquant avec elle. Il faut que le projet d’envergure soit structurant pour tous. Une fois les suggestions reçues, elles seront évaluées par le comité de direction. Catherine fera ensuite le suivi aux membres.

7. Point d’information sur les activités du Centre

a. Comité étudiant

Catherine Laprise explique qu’il serait souhaitable pour les étudiants membres du centre qu’ils aient un comité afin de créer des activités parallèles. Ce comité serait autonome et créerait les activités dont il juge nécessaire d’avoir. Il serait apprécié que les professeurs consultent leurs étudiants afin de déterminer si certains d’entre eux ont un intérêt pour faire partie du comité. Catherine suggère que les personnes nommées dans ce comité aient un mandat de deux ans. Les directeurs d’axes seront consultés lors de l’élaboration de ce comité.

Sébastien Leblanc-Proulx mentionne qu’il va envoyer un message lors de la prochaine infolettre afin de rappeler aux professeurs d’envoyer le nom de leurs étudiants.

b. Comité de mentorat

Catherine Laprise souhaite créer un comité de mentorat, c’est-à-dire, des chercheurs établis qui auraient du temps afin d’aider les nouveaux chercheurs à naviguer dans leur environnement de travail (ex. structure interne à l’UQAC, lecture de demandes de subventions ou de premières publications, etc.). Le pairage se ferait selon les intérêts de recherches. Ceux qui désirent s’impliquer n’ont qu’à écrire à Sébastien Leblanc-Proulx.

Sébastien Gaboury trouve l’idée très bonne.

Maud-Christine Chouinard souligne qu’avoir un comité de cette nature permettra d’avoir une reconnaissance sur cette tâche qui malheureusement passe sous le radar.

Catherine Laprise répond que la création d’un tel comité est le souhait du comité aviseur de la recherche et que cette activité allait être considérée lors d’une demande d’avancement accélérée ou de promotion pour le service aux collectivités.

c. Journée scientifique

Marie-Ève Poitras, une des responsables de la journée scientifique du CIUSSS, a été approchée afin que l’on puisse tenir notre journée scientifique en même temps que la leur. Ceci aurait l’avantage de créer un plus gros évènement et de minimiser les déplacements. L’idée a été retenue pour l’année 2020 et les suivantes, mais l’organisation de la journée du CIUSSS est trop avancée afin de la modifier cette année. Il faudra ainsi organiser indépendamment la journée scientifique du CISD en 2019. Catherine propose qu’il

y ait une partie grand public et qu'elle ait lieu en juin, c'est-à-dire, après les tâches d'enseignements, mais avant les départs pour les congés d'été.

d. Rencontre vice-rectorat

Il y a eu la semaine dernière un remaniement au sein du vice-rectorat. Il n'y aura plus de doyen à la recherche pour les deux prochaines années. Il y aura plutôt un bureau de la recherche avec un directeur. Ce directeur sera probablement Claude Gilbert. Il y aura également une directrice adjointe pour Manon Doucet.

Suite à ce remaniement, la rectrice a indiqué que les centres de recherche auront davantage de responsabilités et d'imputabilité. Tout dépendamment de ce que seront ces responsabilités et imputabilités, des effets positifs ou négatifs sont à prévoir.

Maud-Christine Chouinard demande si ce remaniement est temporaire.

Catherine Laprise répond que cela dépendra du succès ou non de cette refonte. Cette sorte de structure existerait dans d'autres universités. Elle va demander à qui de droit une définition officielle de ce que l'on attend des centres de recherche et en fera part ensuite à l'assemblée. Nous pourrons ainsi avoir une voix commune sur le sujet et agir conséquemment.

8. Varia

Aucun sujet n'est amené par l'assemblée. Il est décidé par la présidente de passer au prochain point à l'ordre du jour.

9. Période de questions et de discussion

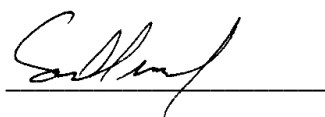
L'assemblée n'a aucune question. La directrice souligne que plusieurs discussions et questions ont déjà eu lieu lors de l'assemblée.

10. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare l'assemblée terminée à 11h20.

[Rédigé le 29 janvier 2019]

Le secrétaire de l'assemblée,



Sébastien Leblanc-Proulx